



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Titre : Pathogènes zoonotiques au Canada

Numéro de la demande : 1000171934

1. But et explication d'un PAC

Inclure le passage suivant

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de Santé publique du Canada de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 12 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Université de la Saskatchewan
Western College of Veterinary Medicine
Réseau canadien de la santé de la faune (RCSF)
52, prom. Campus, Saskatoon (Sask.)
S7N 5B4

4. Définition des exigences ou des résultats attendus

L'entrepreneur s'engagera à réaliser un ensemble de projets précis à l'appui des secteurs de programmes clés de l'Agence de la santé publique du Canada :

- 1) Surveillance d'oiseaux morts en raison du virus du Nil occidental.
- 2) Surveillance des pathogènes liés aux tiques, notamment *Borrelia* (maladie de Lyme).
- 3) Enquêtes interorganismes sur les oiseaux sauvages du Canada.
- 4) Surveillance de la faune concernant la rage.
- 5) Rapport spécial à la réunion mixte du Conseil des médecins hygiénistes en chef (CMHC) et du Conseil canadien des médecins vétérinaires en chef (CCMVC).

6) Expertise spécialisée pour des projets spéciaux, comme il a été convenu.

5. Exigences minimales

Le fournisseur intéressé doit démontrer, grâce à un Énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences minimales suivantes:

1. Avoir au moins huit ans d'expérience en réalisation et en coordination d'études portant sur la grippe chez les oiseaux migrateurs sauvages, vivants et morts.
2. Avoir au moins huit ans d'expérience en coordination d'une enquête nationale sur la maladie chez les oiseaux sauvages.
3. Avoir au moins huit ans d'expérience en réalisation d'examen post mortem sur des oiseaux morts pour en extraire les tissus pertinents et en tests diagnostiques de première ligne sur des oiseaux morts.
4. Avoir au moins huit ans d'expérience en coordination nationale et en analyse en temps voulu de tous les échantillons fournis par les membres du réseau des laboratoires de grippe aviaire du Canada.
5. Posséder un réseau établi de biologistes de la faune, d'experts en réhabilitation d'animaux sauvages, de vétérinaires et d'autres scientifiques dans les provinces et territoires canadiens. Ces personnes sont en mesure de détecter les maladies chez les animaux sauvages et de prélever des échantillons aux fins d'analyse.
6. Avoir au moins 10 ans d'expérience en développement d'une base de données nationale sur les maladies des animaux sauvages, dont la saisie, la conservation et l'analyse de ces données. Ce travail a été réalisé en collaboration avec des organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

En vertu des exceptions énoncées à l'alinéa 1(6)d) du *Règlement sur les marchés de l'État*, le contrat ne peut être exécuté que par une seule personne ou entreprise.

Le Réseau canadien de la santé de la faune (RCSF) est la seule organisation qui peut effectuer le travail dans toute son ampleur, compte tenu de ses antécédents, de son expérience et de sa familiarité avec les renseignements exigés pour terminer les tâches définies dans le contrat :

- 1) Le RCSF occupe une place de choix puisqu'il relie la médecine vétérinaire et les partenaires existants. Ces derniers appartiennent à un éventail de disciplines, notamment l'agriculture et la santé animale, la santé humaine et la santé de la faune.
- 2) Le RCSF dirige un réseau national coordonné de professionnels liés à la santé de la faune, permettant ainsi la réalisation de travaux uniformes et coordonnés dans de nombreux territoires de compétences et de nombreux secteurs (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux et territoriaux, secteur privé, collèges de médecine vétérinaire et organisations non gouvernementales). Le RCSF offre une plateforme nationale commune pour la science de la santé de la faune, le diagnostic des maladies et la collecte et l'échange des données et des renseignements.
- 3) Le rôle du RCSF en tant que centre de collaboration de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) s'ajoute aux enjeux mondiaux portant sur la santé et la maladie et formule une approche unique et importante pour le Canada en matière de santé, non seulement à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle internationale.

7. Accords commerciaux et justification de l'appel d'offres restreint ou Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Cet approvisionnement est assujéti comme aux accords suivants :

L'Accord sur le commerce intérieur (ACI)

This procurement is not subject to the following;

- L'annexe 1001.1b-2-B de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) exclut la couverture du point B002 « Études sur les animaux et sur les pêches » et B104 « Études fauniques ».
- Les études sur les animaux et les pêches de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ne sont pas couvertes par la présente entente.

8. Droit à la propriété intellectuelle

Canada intends to retain ownership of any foreground intellectual property rights arising from the performance of the Work under the resulting contract will belong to Canada, on the following grounds; to generate knowledge and information for public dissemination.

9. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur à la date de l'adjudication du contrat et prendra fin le 31 mars. Le Canada garde l'option irrévocable de prolonger tout contrat, d'au plus trois (3) périodes supplémentaires de douze (12) mois.

10. Valeur estimative du contrat proposé

On prévoit que la valeur totale estimée du contrat proposé n'excédera pas 970 000,00 \$ (taxes non applicables) et toutes les taxes applicables pour les périodes du contrat et l'année optionnelle.

11. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le 16x septembre 2015, à 14 h (HNE).

12. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Joan Anthony
Agente, Centralisation de l'approvisionnement et des contrats
Santé Canada/Gouvernement du Canada
613-410-6486
Joan.anthony@hc-sc.gc.ca